



Fiche de données de sécurité (FDS)

LAVE GLACE -20°C HAUTES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006
Date de révision : 04/03/2019

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : Lave Glace -20°C Htes Performances
Forme du produit : Mélange
Code du produit : 08004xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Agent de nettoyage des vitres.

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve les Maguelone - France
04 67 42 30 12
info@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Liquides inflammables : H226

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Pas d'information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Pictogramme de danger (CLP)



Composants dangereux :

Agents de surface anioniques <5%

Agents de surface non ioniques <5%

Mentions d'avertissement (CLP) : ATTENTION

Mentions de dangers (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P501 - Eliminer le contenu dans un centre agréé conformément à la réglementation nationale



Fiche de données de sécurité (FDS)

LAVE GLACE -20°C HAUTES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006
Date de révision : 04/03/2019

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent
pas la classification

: Aucun dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Nom Chimique	Concentration	Identification	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Ethanol	> 20% - < 30%	(N° CAS) 64-17-5 (N° EINECS) 200-578-6 (N° REACH) 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Ethylene glycol	< 5%	(N° CAS) 107-21-1 (N° EINECS) 203-473-3 (N° REACH) 01-2119456816-28	STOT RE 2, H373 Acute Tox. 4, H302
Dipropylene glycol n-butyl éther	< 0,5%	(N° CAS) 29911-28-2 (N° EINECS) 249-951-5	

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Tenir le malade au chaud.
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

Premiers soins après ingestion

: Consulter un spécialiste.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucune donnée disponible.



Fiche de données de sécurité (FDS)

LAVE GLACE -20°C HAUTES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006
Date de révision : 04/03/2019

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO2, eau pulvérisée, mousse antialcool et poudres.
Agents d'extinction non appropriés : Aucune donnée.

5.2 Dangers particuliers de la substance

Danger d'incendie : Peut former un mélange explosif au contact de l'air..
Danger d'explosion
Produits de décomposition dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire,
Protection protection chimique est appareil respiratoire isolant autonome.
Autres

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence Éloigner les personnes non protégées. Pas de flammes ni d'étincelles.
Équipement de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans le domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant.
Pour la rétention Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Laver la zone souillée à grande eau.

6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle et 13 : Considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Tenir à l'abri des sources d'inflammation Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.



Fiche de données de sécurité (FDS)

LAVE GLACE -20°C HAUTES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006
Date de révision : 04/03/2019

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: sol imperméable et incombustible. Stocker dans des matières plastiques. Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les matières organiques, les oxydants puissants et les métaux alcalins.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ethanol		
France	Nom Local	//
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5000 ppm

Ethylene Glycol		
France	Nom Local	//
France	VME (mg/m ³)	52 mg/m ³
France	VME (mg/m ³)	20 ppm
France	VLE (mg/m ³)	104 mg/m ³
France	VLE (mg/m ³)	40 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Équipement de protection individuelle *Protection de mains*

: Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).

Protection des yeux

: Lunette de sécurité.

Protection des voies respiratoires

: Masque à cartouche de type A.



Fiche de données de sécurité (FDS)

LAVE GLACE -20°C HAUTES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006
Date de révision : 04/03/2019

RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide, rose à violet
Odeur	: Alcool fruité
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: >= 7
Point de fusion / de congélation	: -20°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: +79 °C
Point d'éclair	: 36 °C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 19 Vol % - 2 Vol %
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative à 20°C	: 0,970 kg/l
Solubilité dans l'eau	: Totale
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité à 15°C et à 40°C	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives et comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique	: Chimiquement stable dans les conditions ambiantes standards.
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucune réaction dangereuse connue.
Conditions à éviter	: Peut exploser avec l'air.
Matières incompatibles	: Métaux alcalins, oxydes alcalins, oxydants puissants, aluminium.
Produits de décomposition dangereux	: Oxyde de carbone, peroxydes

RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aigue	: Critères de classification non remplis
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Critères de classification non remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Critères de classification non remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Critères de classification non remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Critères de classification non remplis
Cancérogénicité	: Critères de classification non remplis
Toxicité pour la reproduction	: Critères de classification non remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Critères de classification non remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Critères de classification non remplis
Danger par aspiration	: Critères de classification non remplis

Ethanol	
LD50 orale rat	> 7060 mg/kg
CL50 inhalation rat	20 000 ppm



Fiche de données de sécurité (FDS)

LAVE GLACE -20°C HAUTES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006
Date de révision : 04/03/2019

RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Pas d'information sur le produit fini
Persistance et dégradabilité	: 99% biodégradable selon OCDE
Potentiel de bioaccumulation	: Pas d'information sur le produit fini
Mobilité dans le sol	: Pas d'information sur le produit fini
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Non applicable
Autres effets néfastes	: Pas d'information sur le produit fini

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement
Code Européen des déchets	: Pas d'information sur le produit fini

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

14.1 Numéro ONU

N°ONU ADR	: UN 1170
N°ONU IMDG	: UN 1170
N°ONU IATA	: UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport ADR	: ETHANOL EN SOLUTION
Désignation officielle de transport IMDG	: ETHANOL EN SOLUTION
Désignation officielle de transport IATA	: ETHANOL EN SOLUTION

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR

Classes de danger pour le transport	: 3
Étiquettes de danger	: 3



IMDG

Classes de danger pour le transport	: 3
Étiquettes de danger	: 3



IATA

Classes de danger pour le transport	: 3
Étiquettes de danger	: 3





Fiche de données de sécurité (FDS)

LAVE GLACE -20°C HAUTES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006
Date de révision : 04/03/2019

14.4 Groupes d'emballages

Groupe d'emballage ADR : III
Groupe d'emballage IMDG : III
Groupe d'emballage IATA : III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières

Code de restriction tunnels ADR : D/E
Code de classification ADR : F1
Mesures de précaution pour le transport : Voir rubrique 7/8/13

14.7 Transport en vrac

Code IBC : Aucune donnée disponible concernant le transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC; si nécessaire, consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlementation EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2 Directives Nationales

France

Code la sécurité sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Source des données : Règlement CE N° 1272/2008 du parlement européen et du conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.



Fiche de données de sécurité (FDS)

LAVE GLACE -20°C HAUTES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006
Date de révision : 04/03/2019

Texte des phrases H :

Phrases H	
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H332	Nocif par inhalation
H336	Mortel en cas d'ingestion
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.